



PREFET DE LA REGION GUYANE

Secrétariat Général

Service Interministériel de l'Administration et
de la Modernisation de l'Etat
Bureau des Ressources Humaines
Formation

ARRETE n° 2015217_0010

/SG/BRH/du 5 août 2015

**Fixant la composition de la commission de surveillance des épreuves écrites de concours
externe et interne pour le recrutement d'ingénieurs des services techniques
du ministère de l'intérieur - Session 2015**

**LE PREFET DE LA REGION GUYANE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU ME RITE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

VU la loi du 19 mars 1946 érigeant en départements la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane Française et la Réunion ;

VU le décret n° 47-1018 du 7 juin 1947 relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2005-1304 du 19 octobre 2005 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 2 juin 2006 fixant les modalités d'organisation de concours pour le recrutement d'ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ;

VU l'arrêté du 30 janvier 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur.

VU l'arrêté du 15 mai 2015 fixant au titre de l'année 2015 le nombre de postes offerts au recrutement par concours d'ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur.

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : La commission de surveillance des épreuves de concours externe et interne pour le recrutement d'ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur, qui se dérouleront **le Mercredi 02 septembre 2015**, à Hôtel préfectoral Salle Jean moulin place Grenoble 97300 Cayenne, est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur Yves de ROQUEFEUIL Secrétaire général	Président
Monsieur Eric NICOLLET Chef du service interministériel de l'administration et de la modernisation de l'État	Membre
Madame Marie-lucie CORNEILLE Adjointe au chef du bureau des ressources humaines	Membre
Madame Dominique BARREAU Adjoint administratif de 1ère classe	Membre
Madame Gina JARNO Adjoint administratif de 1ère classe	Membre

ARTICLE 2 : le calendrier et l'horaire des épreuves sont ainsi fixés :

Le Mercredi 02 septembre 2015 -

Préfecture de région Guyane
Hôtel préfectoral – **Salle Jean Moulin**
97300 CAYENNE

- **08 h 00 : appel des candidats**
- **08 h 30 à 12h30 : Epreuve écrite d'admissibilité (durée 4h00 - Coefficient 4)**

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la région Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,


Eric SKITZ